

Lyon, le 28/04/2022

Information destinée aux pharmaciens hospitaliers en France métropolitaine

RUPTURE D'APPROVISIONNEMENT

ARIXTRA 2,5 mg/0,5 ml, solution injectable en seringue pré-remplie, 10 seringues

Chère Consœur, Cher Confrère,

Suite à des problèmes de capacité de production chez notre fabricant, nous souhaitons vous informer de la rupture de la spécialité suivante :

- **ARIXTRA 2,5 mg/0,5 ml, solution injectable en seringue pré-remplie, 10 seringues
(CIP 34009 563 619 7 7)**

Une remise à disposition est prévue à ce jour, mi-mai 2022.

Nous rappelons les indications thérapeutiques de ARIXTRA 2,5 mg/0,5 ml, solution injectable en seringue pré-remplie

- Prévention des événements thrombo-emboliques veineux en chirurgie orthopédique majeure du membre inférieur de l'adulte, telle que fracture de hanche, prothèse de hanche ou chirurgie majeure du genou.
- Prévention des événements thrombo-emboliques veineux en chirurgie abdominale chez les patients adultes considérés comme étant à haut risque de complications thrombo-emboliques, en particulier ceux subissant une chirurgie abdominale pour cancer (voir rubrique 5.1).
- Prévention des événements thrombo-emboliques veineux chez l'adulte considéré comme étant à haut risque d'évènements thrombo-emboliques veineux, aité pour une affection médicale aiguë telle que : insuffisance cardiaque et/ou trouble respiratoire aigu, et/ou maladie infectieuse ou inflammatoire aiguës.
- Traitement de la thrombose veineuse superficielle spontanée aiguë symptomatique des membres inférieurs de l'adulte sans thrombose veineuse profonde associée.

Dans ce contexte, nous vous invitons à utiliser les autres spécialités injectables disponibles dans le respect de leurs indications :

- les HBPM (héparine de bas poids moléculaire) telles que : énoxaparine sodique, daltéparine sodique, nadroparine calcique, tinzaparine sodique
- les HNF (héparine non fractionnée) telles que l'héparine calcique, l'héparine sodique

et à identifier pour vos patients la stratégie thérapeutique la plus adaptée au regard de ces autres spécialités disponibles, en prenant contact le cas échéant avec le référent en Hématologie du centre hospitalier de votre région.



Une information sur les AMM des spécialités est disponible sur la base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr>.

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr.

Information médicale

Pour toute question d'information médicale, nous vous invitons à contacter notre service d'information médicale au 01 56 64 10 70.

Nous sommes conscients des désagréments causés par cette situation.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Cher Consœur, Cher Confère, l'expression de notre considération distinguée.

Anne YVON

Pharmacien Responsable